



HAL
open science

Francs et Normands avant 911 : les dessous d'une réécriture

Jacques Le Maho

► **To cite this version:**

Jacques Le Maho. Francs et Normands avant 911 : les dessous d'une réécriture. Bates, David; Bauduin, Pierre. Penser les mondes normands médiévaux. Actes du colloque international de Caen et Cerisy (29 septembre-2 octobre 2011), Presses universitaires de Caen, pp.29-51, 2016. hal-02272089

HAL Id: hal-02272089

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02272089v1>

Submitted on 27 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRANCS ET NORMANDS AVANT 911 : LES DESSOUS D'UNE RÉÉCRITURE

L'identification des sources historiques de Dudon de Saint-Quentin, notamment de celles qu'il a pu utiliser pour son récit des années décisives qui s'écoulèrent entre l'arrivée de Rollon en Neustrie et le traité de Saint-Clair-sur-Epte, constitue un des enjeux majeurs de l'historiographie normande. En dépit des recherches approfondies menées par les historiens depuis le XIX^e siècle, la nature de ces sources reste cependant une énigme.

Au dire de l'auteur, son ouvrage a été écrit sous la dictée de Raoul d'Ivry, ce qui vaut à ce demi-frère du duc Richard I^{er} un hommage particulier en tant que *relator hujus operis*¹. Comme Dudon remercie également l'un des fils de Richard, Robert, archevêque de Rouen, on en a déduit qu'une grande partie de ses informations repose sur des traditions orales, recueillies auprès de membres de la famille princière². Les immenses lacunes du livre IV, annoncé comme une grande biographie de Richard I^{er}, mais où, en définitive, l'auteur passe pratiquement sous silence les trois principales décennies du gouvernement de ce duc (965-995), ne vont guère dans le sens d'une telle interprétation. Pour les sources écrites, que Pierre Bouet suppose très diverses³, la seule indication que Dudon laisse échapper se trouve dans un passage relatif aux événements du règne de Robert (922-923), événements sur lesquels il ne juge pas utile de s'attarder, car, précise-t-il, « on peut lire ailleurs » toutes les informations souhaitables⁴. Ce peut être une allusion aux *Annales* de Flodoard, Dudon ayant sans doute eu accès à l'œuvre du chanoine de Reims, dont l'abbaye de Fécamp possédait

-
1. Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, J. Lair (éd.), Caen, F. Le Blanc-Hardel (MSAN, XXIII), 1865, p. 125-126 [cité désormais Dudon].
 2. P. Bouet, « Dudon de Saint-Quentin », *Dictionnaire du Moyen Âge*, C. Gauvard, A. de Libera et M. Zink (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 452.
 3. P. Bouet, « Les négociations du traité de Saint-Clair-sur-Epte selon Dudon de Saint-Quentin », in *La progression des Vikings, des raids à la colonisation*, A.-M. Flambard Héricher (dir.), Mont-Saint-Aignan, Publications de l'université de Rouen (Cahiers du GRHIS, 14), 2003, p. 99. Sur l'hypothèse de l'utilisation de sources multiples, voir du même auteur : « Dudon de Saint-Quentin et la géographie des peuples d'Europe », in *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest, Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, J. Quaghebeur et S. Soleil (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 281-297.
 4. *Quid accidit inter Karolum et Rotbertum hic non memorabitur, quia alias legitur*. (Dudon, II, 33, p. 173).

une copie dès le début du XI^e siècle⁵. Toutefois, ces *Annales* ne débutent qu'en 919, donc après la conclusion du traité de Saint-Clair-sur-Epte, et ce n'est pas dans les rares renvois de Flodoard à l'accord de 911 que Dudon a pu trouver une matière suffisante pour ses récits. Théoriquement, l'auteur a pu également avoir eu connaissance des *Annales de Saint-Vaast*, mais celles-ci s'arrêtent en 900 et elles ne font aucune mention de Rollon. À ce silence des grands textes annalistiques s'ajoute l'absence totale de sources narratives locales : les monastères des régions maritimes ont été pratiquement tous évacués dès le début des années 860 et le siège même de l'Église de Rouen a vraisemblablement été transféré pendant quelque temps dans le Soissonnais (vers 885-888). Restent les récits de translations de reliques. Selon Felice Lifshitz, c'est dans une *Translatio Sancti Audoeni* perdue du X^e siècle que Dudon aurait trouvé la date de 912, donnée comme celle du baptême de Rollon⁶. Cependant, la version actuelle n'est pas antérieure à la première moitié du XI^e siècle et rien ne prouve que le prologue où figure la mention de cette date se rattache à la *Translatio* primitive⁷. De sérieux doutes planent également sur l'existence d'un récit du transfert du corps de sainte Hameltrude dans la chapelle du port de Jumièges, récit supposé avoir fourni à Dudon la date de 876 pour l'arrivée de Rollon dans le pays de Rouen. En effet, sainte Hameltrude est inconnue des calendriers de Jumièges et la fête de cette translation n'y est même pas mentionnée⁸.

Le problème des sources de Dudon paraît dans ces conditions devoir rester insoluble, à moins de considérer que son histoire des origines du duché n'est pas un travail de première main. Dans une série d'articles publiés à partir de 2001, nous avons exposé les éléments qui, d'une étude à l'autre, nous ont progressivement amené à postuler l'existence d'une *Historia* perdue du X^e siècle, écrite par un ancien chapelain de Guillaume Longue Épée († 942)⁹. En l'état actuel des recherches, il apparaît que cette œuvre fut achevée avant le début des années 960 et qu'elle se rattachait à la tradition de la littérature narrative de la fin de l'époque carolingienne, caractérisée par une grande

-
5. Flodoard de Reims, *Les Annales de Flodoard*, P. Lauer (éd.), Paris, Picard (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 39), 1905, p. XLIX.
 6. F. Lifshitz, « La Normandie carolingienne. Essai sur la continuité, avec utilisation de sources négligées », *Annales de Normandie*, t. XLVIII, n° 5, décembre 1998, p. 511-512.
 7. *Joannis diaconi S. Audoeni monachi sermones quatuor*, in *PL*, J.-P. Migne (éd.), t. CLXII, 1854, col. 1155.
 8. Voir en dernier lieu O. Diard, *Répertoire des manuscrits liturgiques en Haute-Normandie*, t. I, *Jumièges*, vol. I, *Sources fondamentales des offices (X^e-XV^e siècle)*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2011.
 9. J. Le Maho, « La production éditoriale à Jumièges vers le milieu du X^e siècle » [première partie], *Tabularia. Sources écrites de la Normandie médiévale « Études »*, n° 1, 2001, p. 11-32; *id.*, « Autour de la renaissance monastique du X^e siècle en Normandie : les Vies des saints Aycadre et Hugues de Jumièges », in *Livrets, collections et textes. Études sur la tradition hagiographique latine*, M. Heinzelmänn (dir.), Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag (Beihefte der Francia, 63), 2006, p. 285-322; *id.*, « Vie perdue de Guillaume Longue Épée († 942), état des recherches en cours », *Tabularia...*, n° 7, 2007, p. 75-105; *id.*, « Une source perdue de la Chanson de Roland », in *La fabrique de la Normandie*, M. Guéret-Laferté et N. Lenoir (éd.), Rouen, Publications numériques du CÉRÉdi (Actes de colloques et de journées d'étude, 5), 2013.

richesse descriptive, par une abondance de détails et d'anecdotes¹⁰. Son sujet principal était l'histoire des origines de la Normandie, depuis les incursions scandinaves de la seconde moitié du IX^e siècle jusqu'à l'accession de Richard I^{er} à la majorité (vers 955). Mais on y trouvait aussi évoqués, dans une perspective d'histoire parallèle, les hauts faits de quelques héros de l'Aquitaine et de la Septimanie, patrie présumée de l'auteur, ainsi que la participation de leurs lignages à la défense du royaume contre les attaques des Sarrasins et des Normands. D'où l'appellation de *Gesta Francorum* sous laquelle cette source est mentionnée dans la *Chanson de Roland* (fin du XI^e siècle), une des très nombreuses œuvres littéraires pour lesquelles elle a constitué à la fois une base historique et un recueil de modèles narratifs. Bien que rien ne prouve qu'il s'agisse là de son titre original, nous garderons cette appellation par commodité.

Parmi les textes historiographiques qui se situent dans la descendance de la source perdue, l'ouvrage de Dudon occupe une place à part. En effet, il est le seul à traiter de bout en bout la même période de l'histoire de la Normandie, et c'est aussi le seul que l'on peut considérer comme issu d'un véritable projet de réécriture des *Gesta*. Pour prendre la mesure de la dépendance de Dudon à l'égard de cette source, il suffit de constater que, après s'être montré particulièrement bien informé sur le principat de Guillaume Longue Épée et la période de la minorité de Richard I^{er}, l'auteur cesse subitement, à partir de la fin des années 950, de fournir des informations originales. Pour la décennie suivante, la dernière qu'il traite à la suite, il a essentiellement recours à Flodoard, qu'il complète par des emprunts à différents passages non encore utilisés des *Gesta*. Tout se passe comme si, une fois privé de l'appui de cette source principale, Dudon s'était trouvé dans l'incapacité d'en assurer une continuation par ses propres moyens.

La comparaison des récits de Dudon avec le traitement des passages correspondants dans d'autres narrations dérivées des *Gesta* fournit de nombreuses indications sur sa méthode de réécriture. À ses débuts, le clerc Dudon a conduit avec succès une mission diplomatique au nom d'Albert de Vermandois, et il n'aime rien tant que rapporter les va-et-vient des émissaires, les argumentations des négociateurs et les discours des grands de ce monde. C'est sans doute ce qui a motivé bon nombre de ses additions personnelles, souvent très copieuses. Pour l'exposé événementiel en revanche, il se borne généralement à résumer le récit original, au risque d'omettre certains détails utiles à la compréhension de l'ensemble. D'où nombre d'obscurités et d'incohérences, défauts que l'on a souvent mis sur le compte d'un esprit confus, mais qui sont inhérents, en fait, à cette forme de réécriture. Dans son souci de se conformer à une certaine ligne historiographique, Dudon n'hésite pas à éliminer des passages entiers des *Gesta*, notamment les digressions à caractère spirituel et les anecdotes qui s'apparentent trop à des récits de miracles; les songes prémonitoires de Rollon figurent parmi les rares *mirabilia* conservés. Enfin, pour étoffer certaines

10. À titre de comparaison, voir notamment les *Gesta Karoli Magni* de Notker le Bègue († 912), R. Rau (éd.), Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft (Quellen zur karolingischen Reichsgeschichte, 3), 1969, et la Vie de Gérard d'Aurillac par Odon de Cluny († 942), in « *Odon de Cluny* », *Vita sancti Geraldii Auriliacensis*, A.-M. Bultot-Verleysen (éd.), Bruxelles, Société des Bollandistes, 2009.

parties ou pour apporter sa touche personnelle, Dudon use fréquemment du procédé de la « transposition thématique », consistant à extraire de l'hypotexte un motif ou une séquence narrative pour réutiliser cet élément à un autre endroit de la narration.

Ces différentes manipulations aboutissent à un texte parfois assez éloigné de ce que devait être la source originelle, comme nous nous proposons de le montrer maintenant à travers l'analyse de quelques passages relatifs à l'histoire de Rollon avant le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

La frontière de l'Andelle

Dans sa relation des événements qui suivirent la défaite de Rollon à Chartres, Dudon rapporte que les chefs francs allèrent trouver le roi Charles le Simple et le pressèrent d'agir pour mettre fin aux ravages des Normands ; Rollon étant ivre de vengeance, les attaques avaient redoublé d'intensité. Puisque le problème ne pouvait être réglé par les armes, la seule solution, à leur avis, était d'engager des négociations¹¹. Ils proposèrent donc au roi de donner à Rollon la main d'une de ses filles et de « céder aux païens la terre allant de la mer à l'Andelle »¹². Le roi donna son accord et l'archevêque de Rouen, Francon, fut chargé d'aller voir Rollon pour lui soumettre ces propositions et l'inviter à réfléchir au baptême. Or, comme chacun sait, Dudon conclut son récit de la rencontre de Saint-Clair en indiquant que la terre cédée à Rollon s'étendait « de l'Epte à la mer »¹³. Faut-il donc comprendre que la première offre territoriale avait été jugée insuffisante ? C'est l'interprétation généralement admise¹⁴. Mais, dans ce cas, comment Dudon, qui écrit un siècle après les événements, peut-il savoir que ce point avait fait l'objet de discussions en 911 ? Et si, autre hypothèse, il s'agit d'une simple invention de sa part, pourquoi ne va-t-il pas jusqu'au bout de son idée en nous expliquant comment les Francs furent amenés, dans un second temps, à proposer une extension jusqu'à l'Epte ?

Cette incohérence est parfaitement explicable si l'on admet qu'il s'agit simplement là d'une des nombreuses maladroites de report que Dudon a commises au cours de son travail de réécriture. En parlant de l'Andelle là où, en toute logique, il aurait dû citer l'Epte, l'auteur nous livre cependant malgré lui une indication intéressante. Historiquement, en effet, cette mention revêt une signification particulière dans la mesure où l'Andelle correspond à une frontière du *pagus* de Rouen, qu'elle sépare du Vexin au sud-est. D'autre part, l'idée selon laquelle l'Andelle aurait pu constituer la limite du territoire initialement dévolu aux Normands ne se trouve pas que chez Dudon. Le recueil historiographique connu sous le nom de *Brevis relatio*, composé

11. Dudon, II, 25, p. 165.

12. *Detur terra a fluvio Andellae usque ad mare paganorum gentibus.* (Dudon, II, 25, p. 166).

13. *Dedit itaque rex filiam suam [...] terramque determinatam [...] a flumine Eptae usque ad mare [...].* (Dudon, II, 28, p. 169).

14. Voir par exemple P. Bouet, « Les négociations du traité de Saint-Clair-sur-Epte... », p. 84.

à l'abbaye de Battle au début du XII^e siècle, se fait l'écho d'une tradition analogue¹⁵. Son discours diffère ensuite de celui de Dudon en ce sens que l'accord par lequel les Normands obtiennent une extension de leur territoire jusqu'à l'Epte n'est pas présenté comme celui qui a été conclu à Saint-Clair, mais comme un accord plus tardif intervenu à l'époque de la libération de Louis IV d'Outremer, c'est-à-dire en 945. Cette version inédite, qui va à l'encontre de toutes les autres traditions textuelles, résulte peut-être d'une confusion entre le traité de Saint-Clair-sur-Epte, les événements de 945 et un épisode survenu l'année suivante, où l'on voit l'empereur Otton et son armée, en marche vers Rouen, s'arrêter d'abord sur l'Epte, puis sur l'Andelle¹⁶. Quoi qu'il en soit, l'information de la *Brevis relatio* est suffisamment originale pour que l'on puisse la considérer comme indépendante de Dudon¹⁷. Le fait que les deux narrations situent la frontière primitive sur le cours de l'Andelle ne peut dès lors s'expliquer que par l'utilisation d'une source commune, aujourd'hui disparue. Retournons au récit de Dudon pour tenter d'en savoir davantage.

Lorsque Rollon revient de son entrevue avec l'archevêque de Rouen et qu'il en fait le compte rendu à ses compagnons, ceux-ci se déclarent tous favorables à un accord sur la base des propositions faites par les Francs. Ils y voient en effet la réalisation de la prédiction faite à Rollon il y a de cela bien longtemps, au cours d'un songe en Angleterre : par la grâce du baptême, il recevrait un jour une terre paradisiaque où son peuple allait s'établir et prospérer. Les propos que Dudon place à ce moment dans la bouche des hommes de Rollon méritent une attention particulière. Le territoire qui leur est proposé, disent-ils, offre tous les avantages, non seulement parce que c'est une terre dépeuplée qui n'attend que des colons pour être remise en valeur, mais aussi parce qu'elle est « pleine de bons arbres et traversée par des cours d'eau remplis de poissons de différentes espèces ; elle est riche en gibier, on y trouve des vignes, de riches terres de labour ; elle est bordée d'un côté par une mer qui leur apportera les denrées les plus variées en grandes quantités, de l'autre par des fleuves où sont transportées par bateaux toutes sortes de marchandises »¹⁸. Ce discours sur le thème du *locus amoenus* est la réédition presque exacte de celui tenu par les hommes de Rollon à leur arrivée dans la basse vallée de la Seine, événement que Dudon situe en 876¹⁹. De telles répétitions sont fréquentes chez Dudon et il importe, notamment

15. E. M. C. van Houts, « The *Brevis Relatio de Guillelmo Nobilissimo Comite Normannorum*, Written by a Monk of Battle Abbey, Edited with an Historical Commentary », *Camden Fifth Series*, 10, 1997, p. 45.

16. Dudon, IV, 96, p. 254. Rien n'indique que Dudon ait eu connaissance de cette variante (*contra* P. Bauduin, *La première Normandie (X^e-XI^e siècles). Sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, p. 92-93).

17. Nous rejoignons sur ce point l'analyse de P. Bauduin, *ibid.*

18. *Terra haec penitus desolata, militibus privata, aratro non exercita, arboribus bonis referta, fluviis genere diversorum piscium plenis divisa, venatu opulenta, vineis non ignara, glebis cultro elaboratis fecunda, mari affluentiam diversarum rerum daturo ex una parte circumdata, altera decursibus aquarum deportantium navigio cuncta bona.* (Dudon, II, 26, p. 166).

19. *Haec terra copia frugum omnium fecunda, arboribus nemorosa, fluminibus pisce repletis discriminata, venatu diversarum ferarum sufficienter copiosa.* (Dudon, II, 12, p. 153).

lorsqu'il y a soupçon de réécriture, de savoir comment ces différentes reprises sont susceptibles de se placer par rapport à la version d'origine.

Les deux passages concernés, ainsi que l'évocation, au moment où la flotte normande s'engage dans l'estuaire, des boucles de la Seine, de ses prairies aux plantes odorantes et du phénomène des marées²⁰, sont clairement inspirés de la description de la basse vallée de la Seine et du site de Jumièges dans la *Vita sancti Philiberti* (VIII^e-IX^e siècle)²¹. Or, cette source fut certainement familière à l'auteur des *Gesta*. Ce dernier était un proche de Guillaume Longue Épée, et il semble avoir bien connu Martin, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers qui, au cours des années 930, fut appelé par ce duc en Normandie pour prendre la direction du monastère de Jumièges. On peut donc penser que Dudon ne fait que reprendre, en le dédoublant, un passage de l'hypotexte. Logiquement, ce passage devait se placer au moment où Rollon, entrant dans la baie de Seine et remontant avec sa flotte jusqu'au port de Jumièges, découvre pour la première fois le pays de Rouen. Lorsque Dudon dit que les Francs se sont mis d'accord pour proposer aux Normands la terre jusqu'à l'Andelle, qu'ils envoient l'archevêque à Rollon pour lui proposer le baptême et que les chefs normands se déclarent très satisfaits de la proposition territoriale des Francs, on peut donc légitimement envisager l'hypothèse d'un déplacement de l'ensemble du passage. Dans ce cas, il faudrait considérer que la narration originale situait cette série d'événements non pas à la veille du traité de Saint-Clair-sur-Epte, mais trente-cinq ans plus tôt, à l'arrivée de Rollon en Neustrie.

Relisons attentivement le récit de Dudon. Dès que se répand la nouvelle de l'arrivée de la flotte de Rollon au port de Jumièges, les marchands résidant dans la ville de Rouen, auxquels se sont joints les habitants de la région, viennent demander aide et conseil à l'archevêque Francon²². Ce dernier envoie des émissaires auprès de Rollon pour le prier de ne pas s'en prendre à sa personne et aux habitants du *pagus*. Voyant que, dans la ville et dans le territoire qui en dépend (*in urbe nec in finibus ejus*), il n'y a que des gens sans défense, Rollon se porte garant de leur sécurité. Peu après, la flotte normande remonte la Seine et accoste à Rouen, devant la porte Saint-Martin. Rollon met pied à terre et entre dans la cité, qu'il visite d'un pas rapide. À la vue des remparts et des églises en ruine ressurgissent dans son esprit les images de sa vision d'outre-Manche. Sa visite terminée, Rollon retourne aux bateaux et il demande leur avis à ses compagnons. C'est alors que ceux-ci énoncent tous les avantages qu'ils trouvent au pays de Rouen, « cette terre riche en fruits de toute sorte, en espaces forestiers, en fleuves poissonneux, en gibiers de différentes espèces et, de surcroît, exempte de toute présence militaire ». Même s'ils sentent confusément qu'il pourrait y avoir un certain rapport avec la vision de Rollon, ils estiment qu'il faut d'abord consolider leurs acquis en poursuivant leur progression en territoire franc et en prenant le maximum de villes

20. *Permenso ponto, qua Sequana, caeruleo gurgite perspicuisque cursibus fluens, odoriferasque excellentium riparum herbas lambens, fluctuque inflatiore maris saepe reverberata secundum discrimina lunae, inundantis maris pelago se immittit.* (Dudon, II, 11, p. 152).

21. *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, R. Poupardin (éd.), Paris, Picard, 1905, p. 6.

22. Dudon, II, 12, p. 153-154.

et de châteaux. Satisfait de cette réponse, Rollon ordonne à la flotte de remonter la Seine jusqu'à Pont-de-l'Arche (sous les confluent de l'Eure et de l'Andelle).

En dépit de sa cohérence apparente, ce récit soulève beaucoup de questions. Dès son entrée dans les eaux de la Seine, la nature paradisiaque qui s'offre au regard de Rollon devrait lui faire comprendre qu'il a enfin atteint le pays de cocagne annoncé dans sa vision. Mais, même après avoir visité la cité de Rouen et ses églises, il n'en semble pas encore vraiment convaincu. Par la voix du narrateur, qui intervient à ce moment par l'artifice d'une « apostrophe » métrique, il est pourtant mis devant l'évidence que cette ville est bien celle dont il fera la capitale de sa principauté. Cette grande église et ces fonts (la cathédrale Notre-Dame et le baptistère Saint-Jean) ne sont autres que le *mons ecclesie* et la *fons lavacri* où il se « purgera de la lèpre » du paganisme²³. Selon Dudon, il faudra en fait attendre encore trente-cinq ans pour que les compagnons de Rollon, se souvenant tout à coup du rêve de leur chef, comprennent qu'il était bien destiné à se réaliser ici-même. Quant à Rollon, tout se passe comme s'il n'avait jamais vraiment pris conscience que l'accomplissement de la prophétie était lié à son renoncement au paganisme et à son acceptation du baptême. On ne peut se satisfaire de cette version qui exclut pratiquement toute dimension religieuse du parcours de Rollon. Son rêve prémonitoire, cette *revelatio* si riche de promesses, est réduit à un phénomène certes troublant, mais qui ne semble guère toucher le cœur du chef normand et n'influence aucune de ses décisions. Un tel manque de réceptivité au message divin cadre mal avec les passages qui, jusqu'à l'épisode de la visite de Rouen, nous montrent le même Rollon impatient d'atteindre ce *mons ecclesie* où il recevra le baptême, mais aussi rendant grâces au dieu des chrétiens pour lui avoir sauvé la vie au cours de sa périlleuse traversée jusqu'à Walcheren, sans compter l'épisode mystérieux des reliques de sainte Hameltrude déposées dans la chapelle du port de Jumièges. Au fil de la narration, on n'a pas moins de peine à comprendre pourquoi Rollon entre seul dans la cité de Rouen et pourquoi il la parcourt à toute allure. De même, on ne voit pas bien ce qui a pu l'inciter, au retour de cette visite, à convoquer les siens pour leur demander leur avis sur ce qu'il doit faire (*quid sibi faciendum*). Enfin, alors qu'il est censé partir en expédition jusqu'au cœur du territoire franc, pourquoi s'arrête-t-il au port fluvial de Pont-de-l'Arche, à la limite amont du pays de Rouen ?

Tout devient clair, en revanche, si l'on admet que l'on a affaire à une version remaniée et que, dans la narration originale, c'est lors de cette escale à Rouen que Rollon y rencontrait l'archevêque, rencontre au cours de laquelle, en échange de sa promesse de se convertir, il lui était proposé, au nom du roi des Francs, la terre jusqu'à l'Andelle. Cela reviendrait à considérer que Dudon a fait de larges coupures dans le passage correspondant des *Gesta*, mais aussi qu'il en a gardé plusieurs phrases pour les réutiliser dans son récit des événements de 911. De fait, il suffit de réinsérer ces éléments dans l'épisode rouennais de 876 pour constater que telle devait bien être leur place originelle. En 911, on comprend mal pourquoi tant de voix s'élèvent dans

23. *En mons ecclesiae, quo te gaudere videbas; / En lavacri quo te lepra purgaret hic fons.* (Dudon, II, 11, p. 153, v. 5-6).

l'entourage de Charles le Simple pour chanter les louanges de Rollon alors que, après avoir commis un massacre de paysans, il a mis à feu et à sang le pays chartrain, fief du duc Robert, le futur parrain de Rollon. En 876, en revanche, les Francs n'ont aucune raison de ne pas faire confiance à ce chef normand qui s'est montré très respectueux des lieux monastiques à son arrivée à Jumièges, qui a reçu avec bienveillance les envoyés de l'archevêque et s'est engagé à laisser en paix la population civile. C'est probablement à l'invitation de l'archevêque que Rollon quitte le port de Jumièges pour se rendre à Rouen. On peut imaginer qu'il est accueilli à la porte Saint-Martin, ce qui justifierait la mention de cette porte par Dudon, auteur généralement peu enclin à s'attarder sur les détails topographiques, et que c'est sous la conduite de l'archevêque en personne que Rollon découvre la cité et ses sanctuaires²⁴. S'il marche vite (*celerigressu*), c'est parce qu'il est pressé de voir enfin de ses propres yeux l'église et la fontaine mystique apparues dans son rêve. Cette visite des lieux du futur baptême, qui devait constituer une scène majeure des *Gesta* mais trouvait difficilement sa place dans la nouvelle version élaborée par Dudon, est passée sous silence dans le corps de sa narration; elle semble bien avoir inspiré, en revanche, la pièce hors texte que constitue son « apostrophe » à Rollon (voir ci-dessus).

La suite des événements est racontée deux fois par Dudon, les deux récits se complétant mutuellement. En 876, Rollon retourne aux navires, il convoque les chefs et il leur demande leur avis sur ce qu'il doit faire (*convocatis principibus, quaerit sagaci mente consilio suorum quid sibi faciendum*²⁵). En 911, il convoque les chefs et il leur fait part des propositions de l'archevêque (*convocat majores Dacorum, et quae episcopus retulit narrat in auribus eorum*²⁶). Dans les deux cas, le souvenir de la vision de Rollon revient aussitôt à l'esprit de ses compagnons et ceux-ci se lancent dans une description enthousiaste de ce pays aux ressources aussi variées qu'abondantes (voir ci-dessus). Seules les conclusions diffèrent vraiment. Dans le premier récit, les hommes de Rollon se bornent à constater que leur situation se présente sous les meilleurs auspices; c'est pour Dudon, habile remanieur, une manière ingénieuse de laisser en attente la question du baptême de Rollon. Dans le second récit, ils déclarent que cette terre est tout à fait ce qui leur convient (*nobis ad habitandum sufficiens et congrua*) et ils donnent par conséquent leur accord à Rollon pour qu'il poursuive les négociations sur cette base. On comprend mieux, dès lors, la satisfaction de ce dernier à l'issue de la réunion de Rouen (*super responsis suorum laetus*): son rêve semble bien sur le point de se réaliser.

Selon Dudon, l'archevêque qui occupe le siège de Rouen en 876 se nomme Francon, et c'est le même Francon qui baptisera Rollon après l'accord de Saint-Clair-sur-Epte. Une telle longévité paraît d'autant plus suspecte qu'elle s'accorde mal avec le témoignage des listes épiscopales, celles-ci présentant généralement Francon comme

24. Voir ci-dessus, note 23.

25. Dudon, II, 11, p. 152-153.

26. Dudon, II, 25, p. 166.

le successeur de Witto, qui siégeait encore en 909. Au demeurant, rien n'indique que l'archevêque rencontré par Rollon à son arrivée en Neustrie portait ce nom dans la narration primitive. Sur la plus ancienne liste de Rouen, qui date de la fin du IX^e siècle et que l'auteur des *Gesta* a pu connaître, le dernier nom est celui de Wanilo (Vénilon ou Ganelon)²⁷. Présent au plaid de Pîtres en juin 862, il est aussi mentionné comme le destinataire d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'Église de Rouen, un des très rares originaux carolingiens encore existants en Normandie ; daté du mois de novembre 863, l'acte porte confirmation des biens de la cathédrale et du monastère de Saint-Ouen après le sac et l'incendie de la ville de Rouen par les Vikings²⁸. Enfin, Wanilo présente pour notre propos un intérêt particulier dans la mesure où il est susceptible d'avoir en partie inspiré le personnage littéraire de Ganelon dans une œuvre dont nous avons déjà évoqué les liens avec les *Gesta*, la *Chanson de Roland*. Jusqu'à présent, il était admis que la figure historique la mieux placée pour avoir servi de modèle à Ganelon était un archevêque de Sens homonyme qui vécut au temps de Charles le Chauve et fut mis en accusation devant un synode épiscopal en 859. Sachant que le prélat se réconcilia avec le souverain la même année, son histoire n'a cependant guère de point commun avec celle du traître de l'épopée de Roncevaux²⁹. En revanche, il importe de rappeler qu'avant d'incarner ce personnage de traître, Ganelon est d'abord l'homme que Charlemagne a envoyé à la rencontre du chef païen Marsile pour lui proposer une terre en échange de sa promesse de recevoir le baptême ; s'il accepte, Marsile tiendra cette terre de l'empereur³⁰.

L'archevêque de Rouen n'étant en l'occurrence que le mandataire du roi Charles le Chauve, on peut logiquement supposer qu'il retourne auprès de ce dernier pour lui faire part de l'acceptation de principe de Rollon, qu'une trêve a été décidée d'un commun accord et qu'un nouveau rendez-vous est pris pour poursuivre les discussions, cette fois-ci en présence des dignitaires francs. Il faut très probablement y voir la raison du déplacement de Rollon jusqu'à Pont-de-l'Arche, port de Seine situé au cœur du vaste domaine royal du Val-de-Pîtres, près des confluent de l'Eure et de l'Andelle³¹.

L'accord manqué

Selon Dudon, c'est à l'annonce de l'arrivée de la flotte de Rollon à Pont-de-l'Arche que les Francs sonnent l'alarme et décident d'envoyer des troupes dans le secteur. Les faits devaient naturellement être présentés de manière quelque peu différente dans les *Gesta*. Dans la *Chanson de Roland*, Ganelon va rendre compte de sa mission

27. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, Fontemoing, 1910, p. 201.

28. *Gallia Christiana*, t. XI, Paris, V. Palmé, 1874, p. 23.

29. R. Menéndez Pidal, *La Chanson de Roland et la tradition épique des Francs*, Paris, Picard, 1960, p. 323.

30. *La Chanson de Roland*, C. Segre (éd.), Genève, Droz, 2003, p. 116, v. 470-472.

31. L. Musset, « La région des confluent Seine-Eure-Andelle des temps mérovingiens à l'époque ducale : continuité et choc des invasions », *Connaissance de l'Eure*, n° 44-45, 1982, p. 18-29.

à Charlemagne en personne et il est précisé que l'empereur a installé son camp (*herberges*) près des ruines d'une cité abandonnée; là, en même temps que le retour de Ganelon, il attend le versement du tribut d'Espagne (*le treüd d'Espagne*³²). Ces détails suggèrent que le récit primitif était inspiré de deux passages des *Annales de Saint-Bertin* mentionnant la tenue par Charles le Chauve, en 862 et 864, de deux plaids généraux à Pitres, « lieu où l'Andelle d'une part, l'Eure d'autre part, se jettent dans la Seine ». En 864, il est spécifié que Charles reçoit là, selon la coutume instaurée par ses prédécesseurs, « le cens de Bretagne envoyé par Salomon, duc des Bretons »³³. L'évocation de la ville-fantôme de la *Chanson de Roland* pourrait dans ce cas être la transposition d'un passage des *Gesta* relatif à Pitres, ville antique qu'un lai de Marie de France décrit comme une vieille cité, au cœur de la région du Vals-de-Pistre³⁴. C'est sans doute aussi de la narration originale que Dudon a tiré les deux détails qui nous permettent de préciser l'emplacement du camp royal. Les troupes franques, dit-il, se rassemblèrent sur les bords de l'Eure, et Dudon fait ensuite mention d'une église Saint-Germain située à proximité (*ecclesiam S. Germani*). Cela ne peut correspondre qu'à Louviers, sur la rive gauche de l'Eure, à une dizaine de kilomètres au sud de Pont-de-l'Arche. L'une des églises de cette localité est dédiée à saint Germain d'Auxerre, et non loin de là s'élevait le palais royal de *Veteres Domus*, mentionné au chapitre 61 des *Miracles de saint Germain* d'Heiric d'Auxerre (IX^e siècle) comme le lieu où le roi Charles le Chauve, en présence des membres de la cour réunis pour un plaid général, reçut le duc de Bretagne Hérispoë³⁵. L'église Saint-Germain étant expressément mentionnée dans ce texte, où elle est présentée comme une chapelle voisine du palais (*capella contigua palatio*), on peut penser que le récit d'Heiric a non seulement été connu de l'auteur des *Gesta*, mais qu'il lui a même fourni le cadre de sa narration.

Parmi les nombreuses fictions historiques qui ont trouvé leur source d'inspiration dans les *Gesta*, l'une des plus intéressantes pour la restitution du synopsis de cet épisode est la *Chronique du Pseudo-Turpin*, narration latine de la première moitié du XII^e siècle, retraçant l'histoire légendaire des conquêtes de Charlemagne³⁶. On y voit l'empereur sur le point de conclure un accord avec un chef païen, le roi sarrasin Aigolant. À l'issue d'une *disputatio*, le roi sarrasin reconnaît la supériorité de la religion chrétienne sur celle des païens et il se déclare disposé à recevoir le baptême, avec tous ses guerriers.

32. *La Chanson de Roland*, p. 126, v. 661-668.

33. *Annales Bertiniani*, G. Waitz (éd.), MGH SS rer. Germ. in us. schol., t. V, Hanovre, Hahn, 1883, p. 58 et 72.

34. *Lais bretons (XII^e-XIII^e siècles) : Marie de France et ses contemporains*, N. Koble et M. Séguy (éd.), Paris, H. Champion (Champion Classiques), 2011, p. 388-390, v. 12-20.

35. *Miracula sancti Germani episcopi Autissiodorensis*, in *PL*, t. CXXIV, 1852, col. 1235; texte commenté dans *Louviers (Eure) au haut Moyen Âge*, F. Carré et F. Jimenez (dir.), t. XVIII des *Mémoires publiés par l'Association française d'archéologie mérovingienne*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2008, p. 18-19 et 28-29.

36. *Historia Karoli Magni et Rotholandii ou Chronique du Pseudo-Turpin*, C. Meredith-Jones (éd.), Paris, Droz, 1936.

Une trêve est décidée³⁷. Le lendemain, Aigolant se rend à l'invitation de l'empereur. En arrivant là où Charlemagne préside un grand banquet, il voit qu'autour de lui est disposée toute une série de tables (*mensas multas circa eum paratas*). L'empereur explique à son hôte que ces tables sont celles réservées aux chefs militaires et aux représentants des différents ordres de l'Église, à chaque grade et à chaque ordre correspondant une couleur particulière d'habit; on reconnaît les chanoines, par exemple, à leur vêtement blanc (*habitu candido*³⁸). C'est alors qu'Aigolant aperçoit dans un coin, à bonne distance de l'empereur, treize (ou douze) hommes mal vêtus (*miserrimo habitu indutos*), mangeant une maigre nourriture à même le sol (*ad terram residentes*), sans table ni nappes (*sine mensa et linteaminibus*). Charlemagne lui dit qu'il s'agit des pauvres qu'il nourrit quotidiennement selon la tradition chrétienne; ce sont les envoyés de Jésus Christ³⁹. Scandalisé par le traitement humiliant qui est infligé à ces hommes alors que les dignitaires paradedent dans leurs beaux costumes et font bonne chère aux tables voisines, Aigolant s'en prend vertement à l'empereur en déclarant que c'est une bien curieuse façon d'honorer son dieu que de se conduire ainsi à l'égard de ses messagers. Il prend immédiatement congé. De retour auprès des siens, il leur annonce qu'il n'est plus question de baptême et que la trêve est rompue⁴⁰.

Au XI^e siècle, Pierre Damien († 1072) raconte déjà une histoire très semblable, dans un *exemplum* qui a également pour cadre un banquet à la cour de Charlemagne, mais où le rôle du chef païen est tenu par un roi saxon, Gothfred. Les pauvres nourris par l'empereur sont, là aussi, assis par terre (*in nudo resideant pavimento [...] solotenus ignobiliter residerent*), mais leur situation est en l'occurrence d'autant plus humiliante

-
37. *Tunc data ex utraque parte treba, venit Aigolandus ad Karolum ad loquendum, affirmans legem Christianorum meliorem esse quam Sarracenorum, et pollicitus est Karolo quod die crastina baptismum ipse et gens sua perciperet.* (*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, p. 134).
38. *Mox ut vidit Karolum ad mensam prandentem, et mensas multas circa eum paratas, discumbentesque quosdam habitu militari indutos, quosdam habitu monachili atro tectos, quosdam kanonicali habitu albo indutos, quosdam clericali abitu tectos, diversosque diversa veste indutos, interrogavit Karolum de unoquoque ordine cuiusmodi gens erat. Cui Karolus: Illi, inquit, quos vides birris unius coloris indutos, episcopi et sacerdotes nostrae legis sunt, qui nobis legis praecepta exponunt, et a peccatis absolvunt, et benedictionem dominicam nobis tribuunt. Quos habitu atro vides, monachi et abbates illis sanciores sunt, qui dominicam maiestatem semper pro nobis implorare non cessant. Quos habitu candido vides, kanonici regulares dicuntur, qui meliorum sanctorum sectam tenent, et pro nobis similiter implorant, missasque matutinas et oras dominicas decantant.* (*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, p. 137).
39. *Interea videns Aigolandus in quadam parte tredecim pauperes miserrimo habitu indutos ad terram residentes, sine mensa et linteaminibus comedentes, parvo cibo et potu utentes, interrogavit cuiusmodi homines essent. Et ipse Karolus ait: Haec est gens Dei, nuncii domini nostri Ihesu Christi, quos sub numero duodecim apostolorum Domini per unumquemque diem ex more pascimus.* (*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, p. 137).
40. *Tunc Aigolandus respondit: Hi qui circa te resident felices sunt, et tui sunt, et feliciter comedunt et bibunt et induuntur; illi vero quos Dei tui omnino esse dicis, et nuncios eius esse asseris, cur fame pereunt, et male vestiuntur, et longe a te prociuntur, et turpe tractantur? Male domino suo servit, qui sic nuncios eius turpe recipit. Magnam verecundiam Deo suo facit, qui eius famulis ita servit. Legem tuam, quam dicebas esse bonam, nunc ostendis falsam. Et accepta ab eo licencia, rediit ad suos, et baptizari renuens mandavit ei die crastina bellum.* (*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, p. 139).

qu'ils mangent avec les chiens (*inter canum greges*). Parmi d'autres détails absents de la version du Pseudo-Turpin, le siège surélevé de l'empereur (*excelsa arce inthronizatus*) et les serviettes délicatement brodées dont se servent ses convives (*utantur mantilibus acu variante depictis*). Dans cette version, c'est la table du roi païen qui est reléguée loin de l'empereur (*remota procul ab imperatore mensa*). Mais à la fin, c'est dans des termes tout aussi cinglants que Gothfred s'adresse à Charlemagne, en déclarant qu'il ne voit pas pourquoi il se soumettrait à une religion où les pauvres sont traités avec autant de mépris. En entendant le chef païen prononcer ces mots, l'empereur devient rouge de confusion⁴¹.

Hormis le motif du baptême du roi païen, cette scène de banquet à la cour de l'empereur a fait l'objet de très nombreuses reprises dans la littérature en langue vernaculaire. Les correspondances avec les récits de Pierre Damien et du Pseudo-Turpin sont particulièrement évidentes dans le roman *Robert le Diable*⁴². Le héros, un criminel repentant qui s'est rendu à Rome et a fait vœu de pénitence, réussit à s'introduire dans le palais où l'empereur est à table en train de manger. Il se jette à ses pieds. Touché, l'empereur ordonne qu'on lui offre de quoi se restaurer. On dépose donc devant lui, sur l'herbe fraîche (*dessus l'herbe freche nouvelle*⁴³), une écuelle contenant un peu de nourriture. Robert n'y touche pas, mais il arrache de la gueule d'un chien l'os que vient de lui donner l'empereur. La scène fait tellement rire ce dernier qu'il décide de garder Robert au palais ; il y vivra avec les chiens et égayera l'assistance en mangeant avec eux sous les tables. Robert accepte ce rôle dégradant qui lui permet d'accomplir sa pénitence. Par la suite, à trois reprises, l'empereur organise un grand banquet pour fêter une victoire. L'ordonnance de ces réceptions est définie par un protocole spécial, destiné à montrer la prééminence de l'empereur. Comme dans l'*exemplum* de Pierre Damien, son siège est placé sur une estrade dominant toute l'assistance (*l'empereur estoit assis au mangier, as haus dois; al dois u on par degrés monte*⁴⁴). Comme chez le Pseudo-Turpin, les convives sont disposés par ordre hiérarchique : autour du roi prennent place les ducs, les comtes et les barons, tandis que les jeunes chevaliers, et cela rejoint la *remota mensa* de Pierre Damien, s'assoient tout au fond, à même

41. *Illud praeterea satis indignamur, quod a quibusdam fieri non ambigimus: ut ipsi videlicet innitantur excelsae mensae fastigio, pauperes vero qui ab eis aluntur, inter canum greges in nudo resideant pavimento. Illi utantur mantilibus acu variante depictis, istis alimenta ponantur in gremiis. Gothfredus plane clarissimus dux et marchio mihi perhibuit in propriae regionis historia contineri, quoniam Carolus imperator quindecim vicibus cum rege Saxonum, qui gentilitatis adhuc detinebatur, bellum commisit, quindecies perdidit; tribus vero consertis postmodum praeliis Carolus superavit, eumque postremo captum victor obtinuit. Aliquando sane dum Carolus idem excelsa, ut assolet, inthronizatus arce discumberet, pauperes vero, quos alebat, solotenus ignobiliter residerent, rex qui remota procul ab imperatore mensa prandebat, talia per nuntium legata direxit: Dum vester, inquit, Christus sese perhibeat in pauperibus recipi, qua fronte persuadetis nostra sibi colla submitti, quem vos ita despicitis, eique nullam honoris reverentiam exhibetis? Ad quod imperator corde compunctus erubuit: et ex ore gentilis hominis evangelicam prodire sententiam vehementer expavit.* (P. Damien, *De eleemosyna*, in *PL*, t. CXLV, 1852, col. 220-221).

42. *Robert le Diable*, É. Gaucher (éd.), Paris, H. Champion (Champion Classiques Moyen Âge, 17), 2006.

43. *Robert le Diable*, p. 164, v. 1330.

44. *Robert le Diable*, p. 162, v. 1299-1300 et p. 242, v. 2687.

le sol (*et toute la bachelerie s'asist aval le pavement*⁴⁵). On peut ainsi déduire de la confrontation des trois versions que les scènes de banquets de *Robert le Diable* ne dépendent ni de Pierre Damien ni du Pseudo-Turpin, que ce dernier est lui-même indépendant de Pierre Damien et qu'à l'origine des trois textes, il a nécessairement existé un modèle commun, aujourd'hui disparu.

Le récit perdu qui avait servi de base aux trois réécritures devait procéder de la combinaison de plusieurs sources. L'auteur semble s'être notamment inspiré d'un *miraculum* raconté par Heiric d'Auxerre dans le chapitre précité de ses *Miracles de saint Germain*, où il est fait mention d'une assemblée tenue par Charles le Chauve au palais de *Veteres Domus*⁴⁶. À l'annonce de l'arrivée de l'empereur et de sa cour, une foule de pauvres afflue de toutes parts. Parmi elle, une jeune fille qui, après avoir vainement cherché un logement, va s'abriter dans la chapelle Saint-Germain. C'est alors qu'apparaît devant elle saint Germain en personne, qui la reconforte en lui disant que si les hommes lui ont refusé l'hospitalité, il va lui donner, lui, de quoi manger. L'auteur emploie à ce dernier propos le mot *humanitas*, terme par lequel, à l'époque carolingienne, on désigne la nourriture distribuée aux pauvres et aux hôtes⁴⁷. Ce thème est associé dans notre récit au motif biblique des chiens mangeant les miettes sous la table de leurs maîtres (Matthieu 15.27).

Dans un autre texte carolingien, le poème d'Ermold le Noir en l'honneur de Louis le Pieux (avant 828), œuvre de cour qui n'a rencontré qu'un faible succès littéraire et ne semble pas avoir beaucoup circulé après le X^e siècle, mais qui devait être alors aisément accessible à l'auteur des *Gesta* par Jumièges et les abbayes dynastiques des comtes de Poitiers⁴⁸, on trouve une narration où sont déjà traités de manière très semblable les thèmes du baptême du chef païen, de la réception à la cour franque, du banquet royal et de son protocole. Source idéale pour un auteur ayant entrepris de raconter la première rencontre d'un chef scandinave avec les autorités carolingiennes, cette narration semble bien avoir été le principal modèle de notre récit⁴⁹.

Ermold y décrit longuement la réception offerte par l'empereur au roi danois Harald, dans le cadre somptueux de son palais d'Ingelheim. Harald avait précédemment reçu en son pays la visite d'Ebbon, archevêque de Reims, qui lui avait exposé les fondements de la foi chrétienne et l'avait convaincu de renoncer à ses dieux pour se convertir. Lorsqu'un émissaire était venu lui transmettre l'invitation de l'empereur, le roi danois avait accepté sans hésitation, car il était très curieux de « voir le royaume

45. *Robert le Diable*, p. 212, v. 2176-2177.

46. *Miracula sancti Germani episcopi Autissiodorensis*, col. 1235.

47. A. Fracheboud, « En toute humanité, l'entour d'un mot de saint Benoît », *Collectanea cisterciensia*, vol. LIII, 1991, p. 59-74.

48. Ermold le Noir, *Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, E. Faral (éd.), Paris, Les Belles lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 14), 1964, p. XXX. Il ne subsiste que deux manuscrits, l'un du X^e, l'autre du XV^e siècle, tous deux de provenance inconnue. L'œuvre était connue des moines de Saint-Maixent au IX^e siècle [cité désormais Ermold le Noir].

49. Ermold le Noir, p. 167-187.

des Francs, la piété de César, sa force militaire, le service de sa table, le culte des chrétiens et les honneurs qu'ils rendent à ce Dieu »⁵⁰. Au jour dit, nous assistons d'abord à l'arrivée d'Harald. Une centaine de navires danois remontent le Rhin jusqu'au port qui dessert le palais d'Ingelheim ; la scène trouve sa transposition exacte chez Dudon lorsqu'il nous montre les navires de Rollon partant de Rouen et remontant la Seine jusqu'à Pont-de-l'Arche⁵¹.

À l'annonce de l'arrivée des Danois, Louis le Pieux leur envoie un officier du palais avec un grand nombre de chevaux. De même, à un autre moment du récit de Dudon, les Francs partent à cheval de l'église Saint-Germain en direction de Pont-de-l'Arche (*abhinc equitantes*⁵²). La scène de l'arrivée des invités a inspiré bon nombre de réécritures. Dans le roman *Robert le Diable*, ils arrivent à cheval et nous sommes témoins de l'instant où « ils mettent pied à terre, comme dit la geste » (*descendre vont, ce dist la gieste*⁵³). Une séquence identique se retrouve dans *Cligès*, roman de Chrétien de Troyes : après avoir débarqué à Southampton, le prince grec Alexandre et ses douze compagnons se rendent à Winchester où ils vont rencontrer le roi Arthur ; ils partent à cheval de bon matin, arrivent à l'heure de prime et descendent de leurs montures devant l'entrée de la résidence royale. L'arrivée de ces douze beaux jeunes gens et de leur chef, tous modestes et humblement vêtus, fait forte impression⁵⁴. La gratuité de cette scène du *Cligès*, la seule où sont évoqués les habits des douze compagnons d'Alexandre, donne à penser qu'elle correspond à un élément résiduel de la narration originale des *Gesta*. Le fait est d'autant plus probable que la description des pauvres chez le Pseudo-Turpin semble bien puiser à la même source : ces hommes sont mal vêtus et leur nombre passe sans raison, au cours du récit, de treize à douze (voir ci-dessus). Il faut sans doute en déduire que les jeunes guerriers qui accompagnent Rollon à Pont-de-l'Arche sont eux aussi au nombre de douze. Dans son récit des premières campagnes de Rollon en Scandinavie, en Angleterre et sur le continent, Dudon évoque à plusieurs reprises les *juvenes* qui viennent se joindre à lui et les *duodecim milites praecipuos*, ou *duodecim comites*, qui forment sa garde rapprochée⁵⁵. Ce sont probablement les mêmes *principes* ou *majores* que, à la suite de son entrevue avec l'archevêque, Rollon a convoqués la veille pour leur demander leur avis sur les propositions des Francs. Sachant que le motif des douze compagnons

50. Ermold le Noir, p. 154-155.

51. Ermold le Noir, p. 167 ; Dudon, II, 12, p. 153-154.

52. Ermold le Noir, p. 167 ; Dudon, II, 14, p. 155-156.

53. *Robert le Diable*, p. 210, v. 2154. Les renvois à « la geste », sans plus de précision, abondent dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles et souvent, comme ici, ils apparaissent inopinément, au détour d'une scène ou d'une description. Ces citations semblent témoigner d'une utilisation courante des *Gesta* comme recueil de modèles narratifs. Elles supposent également que l'œuvre était connue de tous et bien réelle. On ne saurait se contenter de l'explication partout répétée, et un peu trop commode, du « renvoi à une source imaginaire » (*Robert le Diable*, note 110).

54. Chrétien de Troyes, *Cligès*, P. Walter (éd.), Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 408), 1994, p. 180-181, v. 286-336.

55. Dudon, II, 2, p. 142 ; 8, p. 148 ; 10, p. 150.

est absent du poème d'Ermold, force est également d'admettre que ce dernier n'a pas été la source directe des récits du *Cligès* et du Pseudo-Turpin et qu'il a donc existé une narration intermédiaire.

Après les discours d'usage, poursuit Ermold, l'empereur et ses invités se rendent à l'église où Harald et les siens reçoivent le baptême. La scène ne figure dans aucune des reprises des XI^e et XII^e siècles, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on admet que les *Gesta* ne situaient pas à ce moment le baptême de Rollon ; c'est aussi la preuve, une fois de plus, que leurs réutilisateurs n'ont pas eu connaissance du texte d'Ermold. À l'issue de la cérémonie, le groupe se dirige vers le palais pour y assister à la messe. Avant d'entrer, Harald se voit remettre par l'empereur une tunique de couleur pourpre (*clamidem murice rubro*) et l'épée qu'il portait (*ensem quem gesserat*), suspendue à des courroies dorées. On peut supposer que Rollon reçoit les mêmes présents des mains de Charles le Chauve. En effet, une scène identique se retrouve dans le roman *Perceval*, autre œuvre de Chrétien de Troyes, l'auteur de *Cligès* : à son arrivée au château où le roi pêcheur a organisé une grande réception en son honneur, Perceval reçoit du roi un « *mantel d'escarlate* » et une épée au pommeau en or⁵⁶. De même, quand Ermold continue son récit en disant que les membres de la suite d'Harald revêtent les habits à la mode franque qu'a généreusement distribués l'empereur (*caetera cohors francisco more paratur, vestimenta sibi Caesar amore dedit*⁵⁷), il est probable qu'il en est également ainsi pour les douze compagnons de Rollon. Avant d'entrer dans le palais du roi Arthur, les douze de l'escorte d'Alexandre ont changé de vêtements et à ce même instant, les invités du banquet de *Robert le Diable* « *se sont appareillié d'autres draps et de reubes bielles* »⁵⁸.

Une autre série de concordances textuelles permet de penser que le banquet des *Gesta* se déroule non pas, comme chez Ermold, dans la salle d'un palais, mais dans une tente installée au milieu du camp royal, sur les bords de l'Eure. Dans le roman *Perceval* déjà cité, le héros découvre au milieu d'une prairie, près d'un ruisseau, une tente de toile rouge, ornée de bandes brodées d'or et surmontée d'un aigle doré que le soleil fait briller d'un éclat extraordinaire ; la lueur est si vive que la tente elle-même est lumineuse comme une lanterne⁵⁹. Cette description est la réminiscence manifeste d'une histoire que raconte Ermold à propos de l'église Notre-Dame de Strasbourg : un jour apparaît au-dessus du maître-autel un aigle d'où jaillit une lumière aveuglante ; l'église en est toute illuminée⁶⁰. Le motif de la tente richement décorée et surmontée d'un aigle (scintillant ou non au soleil) est fort répandu dans la littérature des XII^e et XIII^e siècles. Ses premières occurrences étant antérieures à Chrétien de Troyes, on ne peut faire autrement que postuler l'existence d'un texte

56. Chrétien de Troyes, *Perceval ou le Conte du Graal*, D. Poirion (éd.), Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 404), 1994, p. 761, v. 3069 et 3074 et p. 764, v. 3158-3175.

57. Ermold le Noir, p. 172, v. 2278-2279.

58. *Robert le Diable*, p. 210, v. 2158-2159.

59. *Perceval*, p. 701, v. 638-652.

60. Ermold le Noir, p. 192-194, v. 2544-2563.

entre Ermold et Chrétien, où le *miraculum* de Strasbourg aurait été utilisé pour décrire une tente impériale, avec l'aigle au sommet du mât central. Chez Chrétien, l'aigle n'a plus cette fonction d'enseigne, mais on comprend aisément pourquoi l'auteur a repris ce motif ainsi que celui de l'illumination de la tente, qui ajoutent à son récit une touche de magie et de mystère.

C'est sans raison apparente, en revanche, que Chrétien de Troyes évoque la présence, tout autour de la tente, d'une série de loges et d'abris individuels. Ce seul détail, qui paraît tout à fait incongru puisqu'il n'y a personne d'autre en ce lieu qu'une demoiselle se reposant sous la tente, trahit, là encore, le réemploi. Chrétien n'est d'ailleurs pas le seul à reprendre ce motif. Dans un passage de son livre IV, Dudon de Saint-Quentin décrit les tentes dressées sur l'ordre de Richard I^{er} pour abriter la conférence de Jeufosse (vers 965)⁶¹. Installée sur la rive (*super ripam*), la tente principale est de très grande taille (*scenam mirae amplitudinis*) et le duc en a fait monter d'autres à côté pour loger les *palatini* et les évêques convoqués à l'assemblée. Il n'est pas question d'aigle sur cette tente ducale, mais le soleil réchauffe pareillement la scène de tous ses rayons (*inflammatis ab aestuante sole Geminis*). Cette mention des Gémeaux situe l'événement entre le 21 mai et le 22 juin, ce qui s'accorde mal avec la date du 15 mai donnée par Dudon et laisse à penser que cette partie de son récit procède, elle aussi, d'une réécriture. Dans les deux passages des *Annales de Saint-Bertin* qui sont susceptibles d'avoir été utilisés pour cet épisode des *Gesta* (voir ci-dessus), il est spécifié que l'assemblée se tint à chaque fois au début du mois de juin. L'hypothèse d'une transposition par Dudon est d'autant plus probable que les réemplois abondent dans cette section finale de l'ouvrage où, arrivé au terme de son travail de réécriture, il se contente d'accommoder les restes.

Revenons au récit d'Ermold. Pendant que se déroule l'office religieux, les serviteurs disposent les tables (*mensas ordine more parant*) et ils y placent des serviettes de laine blanche (*candida praeponunt niveis mantelia villis*), deux motifs qui réapparaissent sous une forme très voisine dans les récits de Pierre Damien et du Pseudo-Turpin (voir ci-dessus). Après la messe, tout le monde se dirige en cortège vers la salle où va se tenir le banquet ; vêtus de blanc, les clercs ferment la marche (*clerus denique candidolus*). À la prière de l'empereur s'assoient autour de lui l'impératrice, ses enfants et le roi Harald, chacun à la place qui lui est réservée (*parte sua resident, rege jubente, thoro*⁶²). Le lendemain est un jour de détente pour lequel a été programmée une chasse dans la forêt voisine du palais. Au milieu des bois, on a dressé une loge pour la collation des chasseurs. L'empereur et son épouse prennent place sur des sièges dorés et invitent Harald à s'asseoir à ses côtés, tandis que le reste des chasseurs s'assied sur l'herbe (*gramineo residet rure*⁶³). On retrouve une scène comparable dans la laisse n° 549 de la chanson de *Girard de Roussillon*

61. Dudon, IV, 118, p. 281.

62. Ermold le Noir, p. 178, v. 2341 et 2342 ; p. 180, v. 2351 et 2357.

63. Ermold le Noir, p. 184, v. 2418-2429.

(vers 1150), où une assemblée royale est décrite en ces termes : « L'après-midi, quand on eut mangé, on étendit dans la salle des tapis neufs et on y plaça des fauteuils d'or massif. Charles, le roi de France, s'assit dans l'un et invita la reine à s'asseoir à côté de lui. Il avait convoqué comtes et marquis »⁶⁴. Quant au motif des chasseurs qui s'assoient sur l'herbe pour se restaurer, il constitue un indice supplémentaire de l'appartenance du récit de *Robert le Diable* au groupe des textes dérivés des *Gesta* et, indirectement, du poème d'Ermold. En effet, on ne s'explique pas autrement pourquoi, alors que la scène est censée se dérouler dans la grande salle du palais de Rome, l'auteur éprouve le besoin de préciser que Robert mange sur « l'herbe fraîche » (voir ci-dessus).

Comme le suggère le récit de *Girard de Roussillon*, il n'y a sans doute pas eu de partie de chasse pour Rollon et les choses sérieuses commencent l'après-midi même, à l'issue du banquet. Le roman *Robert le Diable* dépeint assez bien le changement d'atmosphère au moment où, une fois les tables débarrassées et poussées de côté (*après mangier ostent les napes [...] puis vont les tables acoster*), les jeunes chevaliers commencent à se rassembler en rangs serrés autour de l'empereur pour écouter les discours (*li baceler après mangier se vont a grans fus arrenghier devant les yelz l'empereour*⁶⁵). L'auteur des *Gesta* semble s'être inspiré ici des vers d'Ermold décrivant une assemblée sous la tente de Louis le Pieux au cours du siège de Barcelone : les *comites* s'assoient sur l'herbe, chacun à la place qui lui est assignée en fonction de son rang, et se font attentifs aux paroles du roi (*ordine quisque suo prorsus residuntque per herbam, auribus adtentis regia dicta rogant*⁶⁶). La scène qui en a été tirée pour les *Gesta* est sans doute également à l'origine de la curieuse anecdote que rapporte Wace dans sa relation légendaire du pèlerinage de Robert le Magnifique en Terre sainte : reçu en audience par l'empereur à Constantinople, le duc de Normandie enlève son manteau, le dépose par terre et s'assoit dessus ; en voyant cela, les barons qui l'accompagnent font chacun de même⁶⁷. Une histoire similaire se retrouve dans *Aymeri de Narbonne*, transposée cette fois-ci chez le roi de Pavie, et avec ce trait supplémentaire que la scène fait beaucoup rire les protagonistes⁶⁸. Il est admis que ces deux versions de « l'épisode des manteaux » sont indépendantes, ce qui, dès le XIX^e siècle, a amené certains à avancer l'hypothèse d'une source commune, restant

64. *La Chanson de Girard de Roussillon*, M. de Combarieu et G. Gouiran (éd.), Paris, Librairie générale française (Le Livre de Poche, Lettres gothiques), 1993, p. 592, v. 7941-7946.

65. *Robert le Diable*, p. 244, v. 2746-2748 ; p. 246, v. 2749-2751.

66. Ermold le Noir, p. 28, v. 319-320. Ermold précise que les tentes des chefs ont été plantées tout autour de la tente royale (v. 305-311) ; cette image se retrouve dans la description du camp de Louviers (voir ci-dessus).

67. *Par Costentinoble passa / ed ad l'enpeneür turna. / Endementres ke a lui parla, / a la guise ki esteit la / sun mantel jus a terre mist, / tut desfublez desus s'asist.* (« *Le roman de Rou* » de Wace, A. J. Holden (éd.), Paris, Picard, 1970, t. I, p. 275, v. 3067-3072).

68. *El palés sont li prince et li marchis. / Deffublez sont li mantel vair et gris, / Sous aus les ploient, deseure sont assis. / Entr'eus ensemble ont mout joué et ris.* (*Aymeri de Narbonne*, H. Gallé (éd.), Paris, H. Champion, 2007, p. 404, v. 2552-2555).

à identifier⁶⁹. De fait, l'allusion de Wace aux « manteaux plus riches et plus beaux » que reçoivent les Normands en remplacement de leurs effets personnels⁷⁰ indique que cette anecdote est bien un démarquage du récit du banquet de Louviers, la phrase renvoyant de toute évidence à la scène qui s'est déroulée un peu plus tôt à l'arrivée des invités (voir ci-dessus). Les hommes qui s'assoient sur leurs manteaux, montrant ainsi qu'ils font peu de cas de ces vêtements d'apparat auxquels les Francs semblent attacher tant d'importance, ne sont donc autres que Rollon et ses douze compagnons.

Chez Ermold, la magnifique réception d'Ingelheim a achevé de convaincre Harald qu'il a bien fait d'accepter l'invitation des Francs à rejoindre les rangs des chrétiens. « Émerveillé de la puissance du roi, de son autorité et de sa religion », il se prosterne aux pieds de l'empereur et lui adresse un vibrant hommage : « Puissant César [...], je reconnais l'éclat et la modération, la vaillance et la piété, la force et l'indulgence dont Dieu t'a orné. Comblé de richesses et les prodiguant aux pauvres, tu te montres doux et débonnaire à l'égard de ton peuple [...]. Grâce à tes conseils persuasifs, je place mon cou sous le joug du Christ [...], je m'arrache, moi et les miens, à une erreur funeste, et la fontaine de vérité emplit mon cœur »⁷¹. Or, à travers les réécritures de Pierre Damien et du Pseudo-Turpin, on découvre que l'auteur des *Gesta* place un discours exactement inverse dans la bouche de Rollon. Non seulement il n'est pas du tout impressionné par cet étalage de puissance et de richesses, mais il trouve de surcroît que le traitement que l'empereur réserve à ses pauvres est indigne, et ce d'autant plus qu'il ose appeler ces hommes les envoyés du Christ. Comment, dès lors, peut-il espérer convaincre Rollon et ses hommes de se faire baptiser ? Comme dans un autre passage de la *Chronique du Pseudo-Turpin*, où nous voyons le roi païen Aigolant en faire le serment à Charlemagne dans un ultime défi, il est probable que Rollon se dit prêt à reconnaître la supériorité de la religion chrétienne et à recevoir le baptême, mais seulement le jour où il sera vaincu ; en attendant, lui et les siens vont prendre les armes⁷².

L'épisode s'achève sans doute par une scène analogue à celle qui, sur le mode de la dérision, forme la conclusion de « l'épisode des manteaux » de Wace et d'*Aymeri de Narbonne*. Alors que les chevaliers s'appêtent à quitter le palais, un serviteur les rattrape et leur dit qu'ils ont oublié leurs manteaux ; ce à quoi ils répondent qu'« ils n'ont pas pour habitude d'emporter leurs sièges avec eux »⁷³. Alors qu'Harald adresse

69. L. Demaison, *Aymeri de Narbonne, chanson de geste*, Paris, Firmin Didot, 1887, t. I, p. CXCIV.

70. *E li ducs lur duna manteals/ asez plus riches e plus beals*. (« *Le roman de Rou* » de Wace, t. I, p. 276, v. 3084).

71. Ermold le Noir, p. 186, v. 2456-2467.

72. *Absit a me, ait Aigolandus, ut baptismum recipiam et Mahummet Deum meum omnipotentem abnegem; sed pugnabo ego et gens mea contra te et gentem tuam, tali pacto quod si lex vestra magis Deo placita est quam nostra, vos convincatis, et sit usque ad ultimum victis opprobrium, invictis autem laus et exultatio in sempiternum. Insuper, et gens mea si vincitur, ego baptismum accipiam, si vivere possum*. (*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, XII, p. 132).

73. « *Le roman de Rou* » de Wace, t. I, p. 275, v. 3075-3080; *Aymeri de Narbonne*, p. 408, v. 2595-2627.

des remerciements emphatiques à l'empereur pour ses cadeaux en déclarant que désormais, grâce à lui, « son âme est pleine de l'amour divin et son corps couvert de richesses », ce geste dédaigneux des Normands est, au regard des usages diplomatiques, une grave offense, qui exprime clairement leur rejet des codes de la société franque et leur volonté d'arrêter là les négociations. Tel Aigolant à son retour du camp de Charlemagne, Rollon rentré à Pont-de-l'Arche informe probablement les siens qu'il n'est plus question de baptême et que la trêve est rompue.

C'est à ce moment précis de l'histoire que nous retrouvons le texte de Dudon et que celui-ci recommence donc à nous servir de guide⁷⁴. Soucieux de savoir ce que préparent les Normands, les Francs convoquent Hasting, dans l'espoir qu'il saura leur parler. Hasting est un chef viking faussement converti qui, après avoir répandu la terreur sur toutes les mers, s'est retiré en France où, moyennant un lourd tribut, les Francs ont obtenu de lui une trêve prolongée⁷⁵. Lorsqu'il arrive au camp royal, il est chargé par Ragnold, chef de l'armée, d'aller à la rencontre de ses compatriotes pour essayer de connaître leurs intentions. Après avoir hésité un moment, il accepte cette mission. Introduit auprès de Rollon et de ses hommes, il leur demande s'ils seraient prêts à se soumettre au roi Charles ; en échange de leur service, ils recevraient de nombreuses terres (*plurima beneficia*). La réponse de Rollon et des siens est une fin de non-recevoir : jamais ils ne se soumettront à quiconque et jamais ils ne recevront de quiconque le moindre *beneficium*. La seule terre qui trouvera grâce à leurs yeux, c'est celle qu'ils auront conquise eux-mêmes par les armes. C'est donc un échec pour cette mission de la dernière chance et, en effet, rien ne pourra plus maintenant arrêter la guerre. À peine Hasting a-t-il quitté les lieux que Rollon et les siens entreprennent de fortifier Pont-de-l'Arche par la construction d'un rempart de terre en arc de cercle sur la rive⁷⁶.

Un des points les plus intrigants du récit de Dudon est qu'à aucun moment Hasting n'est parvenu à identifier Rollon parmi ses interlocuteurs, ce qui, tout au long de l'entrevue, l'a obligé à s'adresser à eux collectivement. Dès l'abord, ils lui ont bien fait savoir qu'ils n'ont pas de chef et qu'ils se considèrent comme tous égaux (*aequalis potestatis sumus*), mais une telle entrée en matière est pour le moins inattendue et le texte très elliptique de Dudon ne nous fournit à ce sujet aucune explication⁷⁷. La scène devient toutefois beaucoup plus compréhensible si l'on considère qu'elle s'oppose à l'épisode de la veille, dans le camp de l'empereur. La mise en scène du pouvoir royal chez les Francs, leur attachement à la hiérarchie des

74. Dudon, II, 13, p. 154-155.

75. Selon Guillaume de Jumièges, Hasting avait reçu du roi la ville de Chartres et il s'y trouvait encore lorsqu'il fut convoqué par les Francs (« *The Gesta Normannorum Ducum* » of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni, E. M. C. van Houts (éd.), Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1992, t. I, I, 10, p. 26 et II, 4, p. 52-56).

76. Dudon, II, 14, p. 155.

77. *Illi autem* : « *Quo nomine vester senior fungitur ?* » *Responderunt* : « *Nullo, quia aequalis potestatis sumus.* » (Dudon, II, 13, p. 154).

ordres, aux couleurs des uniformes, aux questions de préséance et à la répartition des tables avaient profondément déplu à Rollon. Chez ses douze compagnons, comme le raconte Chrétien de Troyes lorsqu'il réécrit la scène de l'arrivée des Normands au camp royal pour la transposer au temps du roi Arthur (voir ci-dessus), « les vêtements sont tous du même tissu, de la même coupe, du même modèle et de la même couleur » ; de leur chef, on peut dire que « nul ne lui est supérieur et nul n'a (pourtant) moins d'orgueil et de prétention que lui »⁷⁸. La même référence à un principe d'égalité se retrouve dans un célèbre passage du *Roman de Brut* de Wace, jusqu'ici considéré par les spécialistes de la littérature arthurienne comme la plus ancienne mention du motif de la « table ronde ». Si le roi Arthur a souhaité que la table soit ronde, nous dit Wace, c'est parce que les barons qui constituent le corps d'élite de sa chevalerie sont tous égaux (*Illuec seeint li vassal/ Tuit chevalment e tuit egal*) et qu'il n'y a ainsi aucun ordre de préséance ni de service lorsqu'ils se trouvent réunis pour les repas (*A table egalment seeint/ E egalment servi esteient*)⁷⁹. Ces vers ne sont très probablement, en réalité, qu'une transposition du texte des *Gesta*. Lorsque Hasting est introduit auprès de Rollon, tout laisse en effet supposer que ce dernier est à table avec ses douze compagnons. Dans le roman *Perceval*, le jeune héros, qui s'est rendu à Carduel pour rencontrer le roi Arthur, entre dans la grande salle « *ou li rois et li chevalier estoient asis au mangier* ». Le roi, que rien ne distingue des autres convives puisque Perceval ne sait qui saluer, reste longtemps pensif et silencieux, la tête baissée : « *fu pansis et muz [...] le chief il tenoit beissié* »⁸⁰. On ne s'étonnera pas de reconnaître, là encore, la réplique d'une scène du poème d'Ermold le Noir : envoyé par Louis le Pieux en ambassade auprès du roi breton Murman, Witchaire se retrouve face à un personnage qui, tout au long de son discours, l'écoute sans rien dire, la tête baissée et le regard fixe (*solo vultus jam dudum intentus et ora fixa tenet*).

Ces différentes filiations et correspondances textuelles semblent donc indiquer que le récit de l'entrevue de Pont-de-l'Arche faisait suite, dans la narration originale, à l'épisode du banquet de Louviers. Elles nous permettent également de comprendre pourquoi, dans la description du festin chez l'empereur, les aspects protocolaires étaient évoqués avec une telle minutie. Antithèse parfaite du banquet royal à la mode franque, la scène que découvre Hasting en arrivant sur le lieu de sa mission montre que, loin de chercher à imiter le modèle qui leur a été présenté la veille, Rollon et ses hommes restent fidèles plus que jamais à leurs marques identitaires et à leur idéologie politique.

78. *Et les robes que ils vestoient/ D'un drap et d'une taille estoient, / D'un sanblant et d'une color. / Doze furent sanz lor seignor / Dont je vos dirai tant sanz plus / Que miaudres de lui ne fus nus, / Mains sanz orguel et sanz desroi.* (Cligès, p. 181, v. 325-331).

79. Wace, *Le roman de Brut*, I. Arnold (éd.), Paris, Société des anciens textes français, 1938-1940, v. 9747-9760, 10285 sq. et 13269.

80. *Perceval*, p. 708, v. 901-902 et v. 907-930.

Conclusions

Pour juger la valeur historique du récit des *Gesta*, il est intéressant de le confronter aux rares éléments d'informations dont nous pouvons disposer sur la situation du pays de Rouen à la fin du IX^e siècle. Si l'on examine tout d'abord la carte de répartition des toponymes nordiques du Val de Seine, on constate que ceux-ci s'échelonnent régulièrement sur les deux rives depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à l'Andelle, sans dépasser cette ancienne limite du *pagus* de Rouen⁸¹. Le dernier vocable en amont est celui des Damps, localité limitrophe de Pont-de-l'Arche (du vieux norrois *damm*, signifiant « la chaussée » ou « la digue »). L'hypothèse la plus plausible est que ces noms de lieux résultent de l'installation de groupes scandinaves ou anglo-scandinaves dans les *vici* portuaires désertés par la population franque. Le trésor viking trouvé à Saint-Pierres-des-Fleurs, près d'Elbeuf (Seine-Maritime), confirme une présence nordique dans la zone fluviale dès la fin du IX^e siècle⁸². D'autre part, de nombreux éléments permettent de penser que la cité de Rouen et les *castella* et *burgi* ont été transformés en places de sûreté pour les réfugiés francs⁸³. Il semble que les deux communautés aient ainsi trouvé assez tôt les voies d'un *modus vivendi*. Au sein de certaines agglomérations des bords de Seine, on peut observer la coexistence d'un quartier scandinave, identifiable à sa dénomination norroise, et d'un quartier clos, le *burgus*, fortification de hauteur où vit regroupée la population franque. Quillebeuf-sur-Seine, appelé Bourg-Quillebeuf au début du X^e siècle, et Pont-de-l'Arche, que Dudon nomme Arques-sur-Dans, sont parmi les plus beaux exemples de ces *vici* bipolaires. Lorsque les *Gesta* racontent que les Francs proposent à Rollon la terre allant de la mer jusqu'à l'Andelle et que le chef normand s'engage à laisser en paix les habitants de la cité de Rouen et la population civile du *pagus*, on peut donc penser que ce récit n'est pas sans fondement historique.

Si l'on admet que les *Gesta* ont été écrits à partir des environs de 942, date de la mort de Guillaume Longue Épée, l'auteur a pu connaître de nombreux témoins de cette première phase de l'établissement des Normands dans le pays de Rouen. L'arrivée en 896, dans les eaux de la Seine, des cinq grands navires de guerre du chef viking Hundeus, était certainement encore très présente dans la mémoire collective, ce groupe ayant fait du secteur de la Seine une base pour des expéditions en direction de l'Oise et du nord de la France⁸⁴. Le jeune Charles le Simple avait cru pouvoir

81. J. Le Maho, « Les Normands de la Seine à la fin du IX^e siècle », in *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie*, P. Bauduin (dir.), Caen, Publications du CRAHM, 2005, p. 161-179, carte p. 176.

82. T. Cardon, J.-C. Moesgaard, R. Pot, P. Schiesser, « Le premier trésor monétaire de type viking en France », *Revue numismatique*, 2008, p. 21-40.

83. J. Le Maho, « Avant et après les Normands. Les lieux d'échanges dans l'espace fluvio-maritime normand au haut Moyen Âge (VII^e-X^e siècle) », in *Circulations monétaires et réseaux d'échanges en Normandie et dans le Nord-Ouest européen (Antiquité-Moyen Âge)*, J. Chameroy et P.-M. Guihard (dir.), Caen, Publications du CRAHM (Tables rondes du CRAHM, 8), 2012, p. 196-203.

84. *Annales Vedastini*, B. de Simson (éd.), MGH SS rer. Germ. in us. schol., t. XII, Hanovre-Leipzig, Hahn, 1909, p. 78, 80 et 81.

neutraliser Hundeus en le faisant baptiser en Lotharingie, à Pâques 897, mais cela n'avait pas empêché les Normands de la Seine de continuer leurs entreprises. En 898, ils avaient mené des raids en direction du Vimeu et de la Bourgogne, puis, l'année suivante, vers l'Oise et la Meuse.

On ne saura certes probablement jamais dans quelle mesure le souvenir de ces événements a pu influencer le récit du baptême manqué de Rollon ni de quels documents, perdus depuis, l'auteur a pu disposer. Toutefois, les débuts de la colonisation nordique du pays de Rouen appartenaient à un passé déjà assez lointain pour que l'auteur ait pu donner libre cours à son imagination et à ses talents de conteur. Pour son récit de l'arrivée de Rollon en Neustrie et de ses premiers accrochages avec les Francs, il semble qu'il ait utilisé, entre autres, les *Annales de Saint-Vaast*, auxquelles il a pu avoir accès par l'intermédiaire de la *cella* que l'abbaye de Jumièges possédait à Haspres, non loin d'Arras⁸⁵. On y trouve en effet la mention de l'arrivée d'une flotte normande dans la basse Seine en 876 et d'une vaine tentative de Charles le Chauve pour repousser les Normands avec son armée. Au mois de juillet de l'année 885, l'annaliste mentionne l'entrée des Normands dans la cité de Rouen, puis la construction par ceux-ci d'un camp fortifié sur la rive gauche de la Seine; les Francs rassemblent alors une grande armée et ils se préparent à attaquer, mais l'opération est annulée à la suite de la mort de Ragnold, duc du Maine, et tous les hommes rentrent chez eux⁸⁶. C'est vraisemblablement à partir de ces quelques éléments qu'ont été élaborés les récits de l'arrivée de Rollon dans le pays de Rouen, de son entrée dans la cité, de la construction par les Normands d'un rempart de terre à Pont-de-l'Arche, et enfin, ce qui confirme l'identification de la source car de tels détails ne peuvent avoir été inventés, du rassemblement d'une grande armée franque sous le commandement d'un duc Ragnold et de la défection de ces troupes après la mort de leur chef⁸⁷. Or, rappelons qu'aucune source contemporaine n'évoque l'implication de Rollon dans ces événements, ni ne mentionne celui-ci comme le chef d'un des groupes vikings opérant alors en France. Quant à la fortification de Pont-de-l'Arche, décrite d'ailleurs de façon assez exacte et que l'auteur a manifestement vue de ses propres yeux, elle correspond en fait à l'un des deux *castella* du célèbre pont construit par le roi Charles le Chauve à partir de 863; Rollon et ses hommes ne sont pour rien dans la construction de cet ouvrage.

La combinaison particulièrement habile de ces éléments avec les modèles narratifs fournis par les sources hagiographiques ou littéraires telles que les *Miracula* de saint Germain et le poème d'Ermold le Noir aboutit dans ce chapitre des *Gesta* à un récit d'une parfaite cohérence, mais qui n'en relève pas moins, très largement, de la fiction. Son intérêt ne réside donc pas tant dans la nature des faits rapportés que dans la manière dont le narrateur du X^e siècle adapte ses modèles littéraires à l'histoire de

85. Les moines conservèrent cette propriété française jusqu'en 1024 (J.-J. Vernier, *Chartes de l'abbaye de Jumièges (v. 825 à 1204)*, Rouen-Paris, Société de l'histoire de Normandie, 1916, t. I, acte n° 10, p. 25).

86. *Annales Vedastini*, p. 41 et 57.

87. Dudon, II, 11-15, p. 151 à 157.

Rollon. Développant un discours diamétralement opposé à celui d'Ermold, il nous montre ainsi un chef normand bien peu disposé à adhérer aux valeurs de la société franque et à adopter ses usages. Ce rejet acquiert une véritable dimension politique dans la scène du repas chez les Normands où, à l'inverse du modèle hiérarchique franc, nous voyons ces derniers fermement attachés aux principes d'égalité et de collégialité qui président chez eux à l'exercice du pouvoir. L'histoire de Rollon et des hommes qui ont fait la Normandie se trouve ainsi placée dans une perspective très différente des orientations suivies par la recherche historique depuis un certain nombre d'années⁸⁸.

Puisque que c'est par là que nous avons commencé la présente enquête et qu'il s'agit du moment capital qui précède le traité de Saint-Clair-sur-Epte, revenons à présent sur la singulière interprétation que Dudon de Saint-Quentin nous propose des événements ayant suivi la défaite de Rollon au siège de Chartres. Selon lui, c'est parce que Rollon est furieux d'avoir été battu qu'il se venge en ravageant tout le pays, ce qui pousse les Francs, épuisés, à engager des négociations⁸⁹. Si l'on suit bien l'auteur, Rollon est donc en position de force. Son recul à la vue de la tunique de la Vierge brandie par les défenseurs de la cité de Chartres n'a été qu'un revers passager, qu'un redoublement des attaques contre les Francs a vite fait d'effacer. À l'évidence, ce récit se range parmi les réinterprétations, souvent très partiales, que Dudon s'est autorisées au cours de son travail de réécriture. La version des *Gesta* devait être bien différente. Rappelons que, trente-cinq ans plus tôt, Rollon avait fait le serment devant l'empereur que, le jour où il serait vaincu, il reconnaîtrait la supériorité de la religion chrétienne et demanderait le baptême. Les récits les plus proches de la version originelle sont donc ceux qui, à l'encontre de Dudon, présentent la défaite de Chartres comme un jugement de Dieu, en insistant sur l'idée d'une vengeance divine; selon plusieurs d'entre eux, Rollon devient aveugle en présence de la tunique de la Vierge⁹⁰. D'autres rapprochements textuels permettent de penser que, de retour à Rouen, il se rend auprès de l'archevêque Francon et que, après avoir fait pénitence devant l'autel de Notre-Dame, il prie Francon de faire savoir aux Francs qu'il est prêt à négocier et à recevoir le baptême.

En supprimant dans sa réécriture tout le passage relatif au baptême manqué de Rollon, Dudon a donc relégué au second plan les aspects religieux de cette période de la vie du chef normand, au profit d'une version qui met davantage l'accent sur les actions guerrières du personnage et place le fait politique ou militaire avant le problème de la conversion des Normands. Derrière cette relecture très sélective des *Gesta*, il serait assez tentant de voir la main de Raoul d'Ivry, ce demi-frère de Richard I^{er} que Dudon présente comme son *relator operis*. Lorsque l'auteur précise que, d'une main

88. P. Bauduin, *La première Normandie (X^e-XI^e siècles)*..., en particulier p. 97-141; *id.*, *Le monde franc et les Vikings, VIII^e-X^e siècle*, Paris, A. Michel (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité), 2009.

89. Cf. ci-dessus, note 11.

90. Voir notamment Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum anglorum*, R.A.B. Mynors (éd.), Oxford, Clarendon Press, 1998, t. I, p. 200 et Wace, *Le roman de Rou*, t. I, p. 46, v. 886-891.

tremblante, il a écrit son ouvrage sous la dictée de ce haut personnage⁹¹, cela peut en effet vouloir dire que Raoul a suivi de près le travail de réécriture de Dudon et qu'il lui a indiqué point par point comment le duc Richard II et lui-même concevaient cette « nouvelle histoire » du duché.

Jacques Le Maho

CNRS, Centre Michel de Bouïard – CRAHAM (UMR 6273)

91. *Cujus quae constant libro hoc conscripto relatu, / Digessi attonitus, tremulus, hebes, anxius, anceps.*
(Dudon, *Épître dédicatoire*, p. 126, v. 23-24).